



Collectif pour la Défense de l'Extension du Plateau Continental De Saint-Pierre-et-Miquelon

Saint-Pierre le 6 avril 2009.

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil des Elus
de Saint-Pierre et Miquelon.

Mesdames, Messieurs,

Par votre lettre d'engagement du 17 février 2009, vous vous déclariez solidairement unis avec les actions du Collectif pour la défense de l'extension du plateau continental de notre Archipel et en particulier sur quatre points majeurs. (réexamen interministériel, engagement du gouvernement, dépôt de la lettre d'intention, ouverture de négociations avec la Canada)

Aujourd'hui, on peut considérer que l'accumulation des actions et interventions des membres de votre Conseil et du Collectif ont permis de faire aboutir positivement les trois premiers points mentionnés dans cette lettre.

L'ensemble de nos actions, et plus particulièrement "**Un Archipel en détresse**", a retenu l'attention des médias extérieurs qui se sont enfin intéressés à nos préoccupations.

Fortement mobilisée et sans distinction d'appartenance politique, la population a démontré que **les attentes** concernant les perspectives de choix de vie et de développement économique, en dehors de l'assistanat, **étaient particulièrement fortes et préoccupantes**.

Le Collectif a tenu ses engagements et remercie toutes celles et ceux qui lui ont fait confiance ou lui ont apporté leur aide matérielle ou financière: particuliers, entreprises, commerçants, artisans, collectivités publiques, élus...

Le quatrième point évoqué dans votre courrier du 17 février, concernant les négociations avec le Canada, n'est pas de notre compétence, mais nous y sommes hautement sensibles. En effet, la suite donnée au dossier que nous avons fermement défendu, sur l'extension de notre plateau continental, **devra démontrer que nos actions n'ont pas été vaines**.



Collectif pour la Défense de l'Extension du Plateau Continental De Saint-Pierre-et-Miquelon

Nous ne doutons pas de votre détermination à poursuivre de façon unitaire les démarches pour que la lettre d'intention, déposée par la France à l'ONU, **ne soit pas un simple principe de précaution mais bel et bien l'affirmation de nos droits.**

Contrairement à ce qui a été évoqué au Secrétariat Général à la Mer, **les études techniques pour le dossier définitif doivent être effectuées par la mission Extraplac de notre pays (IFREMER, IFP, Technip...) et non à partir de données canadiennes.** En effet, nous considérons que le renforcement de la coopération avec le Canada sur l'exploitation des ressources halieutiques et des hydrocarbures, exprimé par courriers par le Président de la République et le Premier ministre, **ne doit pas être un préalable mais une conséquence du dépôt, par la France, de son dossier définitif à l'ONU.**

Les membres du Collectif, conscients des difficultés à surmonter pour un aboutissement favorable à l'Archipel de ce dossier, **demeurent attentifs à son évolution** et disponibles pour toute réflexion ou soutien dont l'Archipel pourrait avoir besoin. Nous apprécierions être tenus informé de vos interventions et démarches respectives.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

Pour le Collectif, le Coordinateur.

Bernard Le Soavec